



SAINTÉ TRAIL URBAIN

REGLEMENT

Sommaire

Article 1 – Organisation

Article 2 – Parcours

Article 3 – Participants

Article 4 – Départ – Arrivée – Horaires

Article 5 – Sécurité

Article 6 – Inscriptions

Article 7 – Droits d'engagement

Article 8 – Dossards

Article 9 – Classements – Récompenses

Article 10 – Assurance

Article 11 – Droit à l'image – CNIL

Article 12 – Annulation – Remboursement

Article 13 – Litiges

Article 14 – Engagement contractuel

Article 1 – Organisation

Le Trail Urbain de Saint-Étienne (STU) est organisé par l'Office du Mouvement Sportif Stéphanois (OMSS). Des marches, une course enfants et un Halloween Run de 5 km auront lieu le samedi 31 octobre. Les courses officielles auront lieu le dimanche 1er novembre 2026.

Retrait des dossards : Salle Omnisports, Parc François-Mitterand

Départ : Esplanade du Zenith de Saint-Etienne

Article 2 – Parcours

Samedi 31 octobre

- Marches
 - 7 km (175m D+) : 1 ravitaillement parcours
 - 15 km (330m D+) : 2 ravitaillements parcours
- Courses des matrus
 - Distances adaptées dans le parc François Mitterand en fonction de l'âge des enfants
- Halloween Run
 - 5 km (20m D+)

Dimanche 1^{er} novembre

- Trails
 - 12 km (145m D+) : 1 ravitaillement parcours
 - 21 km (365m D+) : 1 ravitaillement parcours
 - 32 km (650m D+) : 2 ravitaillements parcours
 - 42 km (1220m D+) : 4 ravitaillements parcours

Les courses se disputent uniquement en individuel (pas de relais). L'organisateur peut modifier parcours, kilométrage ou horaires pour raisons de sécurité. Un ravitaillement final est prévu pour tous. Le STU est un éco-trail: aucun gobelet distribué, chaque participant doit apporter le sien. Une éco-cup est remise à l'arrivée.

Article 3 – Participants

Marches : pas de restriction d'âge

Courses enfants : de 3 à 10 ans

Halloween Run : à partir de 10 ans

Trails :

- 42 km & 32 km : nés en 2007 et avant (espoirs, seniors, masters). Non ouvert aux coureurs en fauteuil (dénivelé).
- 21 km : à partir d'espoirs (2007 et avant). Non ouvert aux coureurs en fauteuil.

- 12 km : à partir de cadets (2010–2011), autorisation parentale pour les mineurs. Ouvert aux Joëlettes.

Article 4 – Départ – Arrivée – Horaires

Samedi 31 octobre

- Les marches
 - 7km : départ libre entre 9h et 10h
 - 15km : départ libre entre 8h30 et 9h30
- Course des matrus
 - Départ 16h00 dans le parc François Mitterand
- Halloween Run
 - Départ 18h00 esplanade du Zenith de Saint-Etienne

Dimanche 1^{er} novembre

- Trails (départ zenith de Saint-Etienne, accès réservé aux coureurs avec dossard)
 - 12km : départ 9h00 – fin à 12h00
 - 21km : départ 8h45 – fin à 13h00
 - 32 & 42km : départ 8h30 – fin à 15h00

Barrières horaires :

- Sur le 32km : au ravitaillement à la Commune Mazerat (km 21,5) à 11h30
- Sur le 42km : au ravitaillement à la Commune Mazerat (km 30) à 12h30

Au-delà : dossard à rendre, parcours non sécurisé, coureurs hors course.

Article 5 – Sécurité

Sécurité assurée (police municipale, signaleurs, balisage et rubalise). Assistance médicale disponible avec médecin et secouristes. Réserve d'eau obligatoire (porte-bidon ou Camelbak). En cas d'abandon, signalement obligatoire et restitution du dossard et de la puce. Respect de l'environnement exigé : tout jet de déchet entraîne disqualification.

Article 6 – Inscriptions

Documents acceptés :

- Licence FFA compétition valide
- PPS 2026

Pour les mineurs :

- Licence FFA OU questionnaire de santé OU certificat médical < 6 mois si nécessaire
- Autorisation parentale

Inscription possible > 3 mois avant l'épreuve, PPS à charger ultérieurement.

Article 7 – Droits d'engagement

	Jusqu'au 09/08	Jusqu'au 29/10
Marche 7km	7 €	
Marche 15km	10 €	
Halloween Run	10 €	15 €
42 km	30 €	50 €
32 km	25 €	40 €
21 km	20 €	30 €
12 km	15 €	20 €

Frais de dossier à la charge des coureurs.

Inscriptions : LOGICOURSE.fr jusqu'au 29/10/2026 minuit. Dossards personnalisés jusqu'au 6 octobre.

Pas d'inscription le dimanche matin

Article 8 – Les dossards

Remise à la salle Omnisport :

- Vendredi 30 octobre : 17h–19h
- Samedi 31 octobre : 14h–18h
- Dimanche : à partir de 7h jusqu'à –30 min avant chaque départ

Carte d'identité obligatoire.

Article 9 – Classements – Récompenses

- Classement scratch + 1ers de chaque catégorie
- Remise des prix à partir de 11h30
- Récompenses réservées aux coureurs présents
- Open Halloween 5 km : limité à 1000 participants (non chronométré)

Article 10 – Assurance

- Responsabilité civile: souscrite par l'organisateur
- Individuelle accident: via licence FFA ou assurance personnelle L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration ou course sans dossard.

Article 11 – Droit à l'image

Les participants autorisent l'exploitation de leur image par l'organisation, médias et partenaires. Droit d'accès et rectification des données (loi Informatique et Libertés).

Article 12 – Annulation – Remboursement

- Jusqu'au 24 septembre : 100 % remboursé (hors frais bancaires)
- Après le 24 septembre :
 - Si crise sanitaire → 50 % remboursé
 - Moins de 5 € → pas de remboursement

Article 13 – Litiges

Tout litige sera tranché par l'organisateur.

Article 14 – Engagement contractuel

L'inscription vaut acceptation totale du règlement.

Fait à St-Etienne le 08/07/2026